



COMITE SYNDICAL DU 25 MAI 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

CS 2021/81 Finances locales : Divers : Contribution au plan marketing « Valeurs Parc naturel régional » 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 25 mai 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 11 mai 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Caroline AMIEL (pouvoir de Claudie LAUNOY), Hubert LEFEVRE (pouvoir de Jean-Manuel COUSIN), Pascal MARIE

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF (pouvoir de Jacques COQUELIN), Françoise LEROSIGNOL, Jean

MORIN (pouvoir de Marc LEFEVRE), Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Aurélien GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – pouvoir de Michel MAUDUIT), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Aurélien MARION (Apperville), Marinette MIGAUT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – pouvoir de Valérie TORTEL), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – pouvoir de Jocelyne LEVAVASSEUR), Gérard TAPIN (Marchésieux), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Claudie LAUNOY, Florence MAZIER, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Jacques COQUELIN, Gabriel DAUBE, Patricia GADY-DUQUESNE, Marc LEFEVRE

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Samuel HARDY (La Meauffe), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Stéphanie MAUBE (Lessay), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Valérie TORTEL (Gorges) Céline VAQUEZ (Le Dézert)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jean-Luc **LEGER** (CESER Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Ludivine **VAUVERT** (Conseil départemental de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (Sous-Préfecture de Coutances), Joël **FOURNY** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR**, Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN**

Nombre de votants : 30 membres en présentiel + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 37 membres sur 58

CS 2021/81 Finances locales : Divers : Contribution au plan marketing « Valeurs Parc naturel régional » 2021

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le compte-rendu de l'assemblée générale de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, en date du 7 avril 2021,

Considérant quel le Syndicat mixte du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin est redevable d'une contribution au plan marketing « Valeurs Parc naturel régional » d'un montant de 1 900,00 € TTC, à la Fédération des Parcs naturels régionaux pour 2021.

Considérant que suite à l'Assemblée générale de la Fédération des Parcs naturels régionaux qui s'est tenue le 7 avril 2021, le Comité syndical doit se prononcer sur le règlement du montant sollicité au titre de la contribution au plan marketing « Valeurs Parc naturel régional » pour 2021 préalablement à son règlement par nos services.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant à régler par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France au titre de l'année 2021, soit :

- Contribution au plan marketing « Valeurs Parc naturel régional » : 1 900,00 € TTC

- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents.

- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires au règlement des charges induites par la présente décision.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Transmis en préfecture le 16 juin 2021

Jean MORIN

**Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - 137
Saint-Camus-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
TEL. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr